

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 20 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION – CAC-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-01

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

11 FEV. 2025
11 FEV. 2025
11 FEV. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

- VU *le code de l'éducation ;*
- VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*
- VU *la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 20 janvier 2025 décide :

ARTICLE 1 :

D'**approuver** le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 20 janvier 2025

Le Président de l'Université



Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 20 JANVIER 2025

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 41
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

***Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 16 décembre 2024.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

16 DÉCEMBRE 2024

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A

M. BOFFA Romain

Mme COLL Isabelle

Mme COSTES Laurence

Mme GOROCHOV Nathalie

M. MALFATTI Edoardo

M. NAILI Salah

Mme PARISOT Yolaine

Mme PERELMAN Galina

Mme RAFFARIN Anne

M. WAGENER Noé

Collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick

Mme GALLOT Fanny

M. GERMAIN Philippe

Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine

M. DUYCK Clément

Mme HARBELOT Isabelle

Mme MOURRE Marie-Laure

M. RICHARD Thomas

Collège des personnels BIATSS

Mme BEIS Elisabeth

Mme CAUPOS Émilie

M. COSTES Bruno

Mme LARAIN Lydia

Mme THÉRIAL Claire

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

Mme ALLARD-POESI Florence (pouvoir à Mme GOROCHOV)
 M. AUDARD Vincent (pouvoir à Mme MOURRE)
 M. COHEN José (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)
 M. FUNALOT Benoit (pouvoir à M. MALFATTI)
 Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à M. MALFATTI)
 M. MELLOUK Abdelhamid (pouvoir à M. NAILI)
 Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à M. BOFFA)
 Mme TACHER Vania (pouvoir à M. DOMINGUES)
 M. ZIDI Mustapha (pouvoir à Mme GOROCHOV)

Collège B

M. AISSAT Abdelrazak (pouvoir à M. MOURRE)
 Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)
 M. LESCURE Jean-Marie (pouvoir à M. DUYCK)

Collège C

Mme ENGELS Cynthia (pouvoir à M. DOMINGUES)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à Mme ENGELS)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR sciences et technologie
 Mme BERGÈS Karine, VP sciences avec et pour la société
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN
 Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
 M. FROUTÉ Philippe, Directeur de l'UFR AEI-IS
 Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ
 M. BERNARDINO Amilcar, VP CA
 Mme DE RUGY Anne, VP vie étudiante et engagement
 Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la DAJG
 M. THAUVRON Arnaud, VP CFVU

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président de l'Université.....	5
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024.....	8
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	8
2.1 Appel à projets transformants Érasme - Troisième édition : validation des projets lauréats.....	8
2.2 Point d'étape : constitution d'un pôle ingénierie	15
3. RESSOURCES HUMAINES.....	21
3.1 Campagne d'emploi 2025 : volet enseignants-chercheurs - qualification des emplois	21

La séance débute à 14 heures 09 minutes, sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

M. DUBOIS-RANDÉ : Je vous propose de débiter le dernier Conseil académique de l'année. Je vous remercie pour votre présence, implication et engagement. Je vais donner quelques points d'information.

Je pense qu'on changera de ministre. Je ne sais pas si cela changera grand-chose. En tout cas, le fait qu'on se soit mobilisé, qu'on soit intervenu de façon unie au niveau des présidentes et présidents, je pense que cela porte un peu. Moi-même je me suis pas mal mobilisé. J'ai clairement dit dans la presse qu'il y a des éléments prémonitoires d'une augmentation des frais d'inscription. Quelque part, on nous dit que les équations financières et les choix financiers ne sont pas sur l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR). Ce n'est pas assumé. Le piège, ce serait de demander aux universités de faire le travail : les temps sont difficiles, si vous pouvez vous organiser. En tout cas on s'est prononcé contre cela. C'est un chiffon rouge absolu pour le moment au niveau de France Universités ; pourvu que cela le reste. On attend la suite. Sur le plan financier – pour parler de finances même si ce n'est pas le lieu privilégié – c'est vrai que cela met aujourd'hui l'ensemble des établissements dans une situation compliquée car les mesures gouvernementales... On ne peut que les approuver d'ailleurs ; les mesures sociales, par définition, sont de bonnes mesures. Mais dès l'instant où elles ne sont pas compensées... C'est le cas des mesures dites Guerini, ainsi que maintenant le Compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions qui est ajouté aux universités. Pour nous, cela fait 8+3, donc quand même beaucoup de choses en cumulé. Notre ministre a expliqué qu'il y avait beaucoup d'argent dans les trésoreries des universités, oubliant que les trésoreries sont des financements engagés. On ne peut pas utiliser les trésoreries comme cela ; enfin on peut toujours mais à la fin cela complique les choses. Il a expliqué que les fonds de roulement étaient également faramineux, qu'on avait beaucoup d'argent et qu'on n'était pas prioritaire dans les dépenses de l'État. On a eu une discussion avec la Présidente de Région, qui elle aussi disait qu'il faudrait sûrement trouver des recettes particulières pour les universités, en dehors des subventions publiques parce qu'il n'y a pas d'argent. Le discours est le même. On lui a fait remarquer que si 0,5 % du Crédit d'impôt recherche (CIR) était affecté, cela donnerait des équations économiques différentes. C'est une ligne qu'on a tenu au niveau des présidentes et des présidents des universités ; c'est revenu également au niveau de l'Île-de-France. Tout le monde est sur la même ligne, tant mieux parce qu'il n'y a pas de front désuni. Voilà les points de combat qu'il faut mener. C'est vrai que le CIR n'est pas un crédit d'impôt, mais si

une partie de ce crédit d'impôt était retirée et affectée en recettes sur l'enseignement supérieur, on pourrait avoir un modèle économique différent et probablement des recettes supplémentaires pour nos universités. C'est le premier point qui nous a mobilisés. Vous l'avez vu, même sous la neige on y va ; il a fallu tirer le bureau à ce moment-là, quasiment de façon forcenée, pour l'emmener devant le ministère. On y est arrivé.

Le deuxième point d'information, pour que vous soyez au courant, c'est la dissolution de la Communauté d'universités et établissements (COMUE). C'est un sujet qui maintenant s'accélère. L'État demande de finir les COMUE parce qu'elles sont finalement une couche de plus dans le système. Moi, personnellement, je trouve aussi que c'est une couche de plus dans le système. Cela a compliqué les choses à un moment donné dans le cadre du doctorat ; des universités européennes ne comprenaient pas très bien pourquoi on avait le doctorat. C'était un peu bizarre. Maintenant c'est acquis, on va vers une dissolution avec un calendrier qui devrait être mars 2025. Par contre, quand je suis allé à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) pour rencontrer Olivier GINEZ, pour exprimer un certain nombre de difficultés qu'ont les établissements - il ne faut jamais se mettre en situation de pleurer parce que cela ne marche pas - je lui ai proposé qu'on ne paye pas la COMUE. C'était une suggestion d'Amilcar BERNARDINO, je trouve que c'est une bonne suggestion. Ne pas payer 2025 et ne pas payer 2024, quels sont les impacts ? Pour nous, ce sont des recettes supplémentaires ; et cela permet également d'éponger en partie le fonds de roulement de la COMUE, qui est relativement gras. Par les temps qui courent, ce n'est pas bon d'être gras. Cela nous permettrait de retirer du fonds de roulement un certain nombre de dépenses, qui seraient donc des recettes pour nous. On les aurait pour 2025 en supplément de ce que l'on a et par les temps qui courent, là encore, avoir de l'argent supplémentaire c'est plutôt bien. Même si c'est une seule fois, en tout cas cela permet de passer l'hiver. Pour la COMUE, les choses s'organisent. Les grands piliers, notamment le collège doctoral, restent. L'ensemble des vice-présidences ont travaillé sur cela. On s'entend très bien avec l'Université Gustave-Eiffel (UGE) sur ces objets. Je dirai que globalement c'est le collège doctoral surtout, parce que le reste... Le Pôle universitaire d'innovation (PUI), c'est un objet qui est financé différemment. Pépite, c'est aussi un objet qui est financé à sa manière, pour lequel les choses sont déjà calées. Donc le reste, il n'y a plus grand-chose finalement. Il y a des éléments bâtimentaires, des choses comme cela, qui appartiennent à l'État et qui reviendront à l'État. Mais pour ce qui concerne le collège doctoral, on gardera un collège doctoral et une formation doctorale commune avec l'UGE. On aura une convention de coordination territoriale qui inclura d'une part les périmètres de ceux qui veulent rester dans la COMUE - un certain nombre de membres ont exprimé vouloir rester dans cette coordination, qui sera une coordination de toute façon avec une politique de site. Cette politique de site sera signée également ; c'est un engagement avec l'État. On aura des partenaires

supplémentaires qui viendront s'ajouter à cette coordination territoriale pour créer finalement un narratif d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sur l'Est parisien. Pour l'innovation le PUI sera un vecteur bien sûr. Pour la recherche, on voit qu'on a déjà beaucoup de choses avec l'UGE, mais on peut travailler aussi d'autres membres. Un certain nombre de partenaires étaient déjà dans la COMUE, d'autres pourront s'adjoindre si c'est cohérent : quel est l'objet et à quoi pensez-vous ? Pour avoir un narratif et monter en gamme au niveau du site. Voilà ce que j'avais à vous dire en introduction de cette dernière séance.

Pour l'UPEC, en termes financiers, on verra cela rapidement en Conseil d'administration (CA) puisqu'on a eu des allers-retours avec le rectorat. Le rectorat, quelque part, lui aussi subit ; lui-même sera en déficit aussi, parce qu'il n'y a pas de raison qu'on soit tout seul. Ils se demandent comment ils passeront les différentes années. Il y a eu des éléments puisque le rectorat subit la politique de l'État, lui-même étant finalement l'État. Il ne sait pas comment répondre à ces mesures gouvernementales puisque ce n'est pas une agence de financement, comme vous le savez ; ils n'ont pas de moyens.

Sur les capacités d'accueil, on a fait remarquer qu'il y avait un vrai sujet. Arnaud THAUVRON est allé négocier. On considère qu'on ne peut pas aller beaucoup plus loin que -200. Je vous rappelle que l'année dernière on avait fait -400, -600, pour abaisser les capacités d'accueil. En même temps, il y a une mission de service public pour accueillir des étudiantes et des étudiants. Vous comprenez bien qu'on est dans un cercle infernal, surtout sans moyens supplémentaires. Une des crises financières de cette université, c'est d'avoir mis des étudiants sans financements adossés, en tout cas à hauteur de ce que coûte aujourd'hui un étudiant, c'est-à-dire au-delà de 6 000 euros par an. D'ailleurs ils coûtent beaucoup plus cher dans d'autres établissements, voire à d'autres endroits comme dans les classes préparatoires, et cætera. Je pense que vous connaissez tout cela.

Donc on sera dans la trajectoire du plan de retour à l'équilibre, auquel s'ajoute maintenant le CAS Pensions - quatre points, 3,2 millions - et il faut évidemment trouver des ajustements puisque le rectorat n'a pas d'idée pour nous aider. Mais je vous rassure, les jours vont rallonger bientôt, nous allons passer à une nouvelle année, la Terre tourne et tournera encore quelques milliards d'années ; sans nous, mais en tout cas elle tournera. Avez-vous quelques questions avant qu'on passe aux points suivants ?

M. GERMAIN : Je voulais savoir qu'elle était aujourd'hui la dotation annuelle par étudiant pour charge des services publics. Je voulais aussi avoir une précision, savoir si dans cette somme-là on compte les différents plans : Institut universitaire de technologie (IUT), Santé, et cætera. Est-ce qu'on peut avoir une idée un peu fine de cette dotation ? Je dirai qu'il y a le chiffre brut et puis il y a ce qu'il veut dire.

M. DUBOIS RANDÉ : Tout cela est incorporé. De mémoire, en termes de subvention par étudiant, on est entre 6 500 et 7 000, c'est-à-dire très largement en dessous d'autres universités. On devrait être plutôt aux alentours de 8 000.

M. GERMAIN : Cela inclut les différents plans ?

M. DUBOIS RANDÉ : Oui. Et c'est insuffisant. Y a-t-il d'autres questions ?

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024

M. DUBOIS RANDÉ : Le prochain point à l'ordre du jour c'est l'approbation du PV de la séance du 14 octobre 2024. Avez-vous des remarques ou commentaires ? Si non, je vous propose d'approuver. On va donner les pouvoirs.

Mme Fadoua HMAMOU liste les pouvoirs.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Appel à projets transformants Érasme – Troisième édition : validation des projets lauréats

M. DUBOIS-RANDÉ : On va passer à l'appel à projets transformant Érasme. C'est la troisième édition et on a la validation des projets lauréats.

Un document est présenté.

Mme BERGÈS : Bonjour à toutes et tous. On va, avec ma collègue Anne DE RUGY, vous faire un retour sur cette troisième édition de l'appel à projets Érasme. On a déjà présenté le jury dans plusieurs instances donc je vais juste vous rappeler quelques points qui étaient des attendus cette année et quelques nouveautés, notamment dans la constitution du jury puisque le jury a intégré cette année quatre partenaires extérieurs. Quand on dit partenaires extérieurs, on entend représentants associatifs ou des collectivités territoriales ; il y a aussi un représentant du ministère de la Transition écologique. Nous avons souhaité que le jury soit représenté de façon équitable : quatre représentantes ou représentants de la communauté de recherche, quatre représentants des personnels BIATSS, quatre représentants des étudiants et

donc quatre représentants extérieurs. Et on doit dire que l'avis et le regard de ces derniers sur les projets et sur l'impact des projets sur le territoire a été – on peut le mentionner d'ores et déjà – extrêmement utile pour valoriser des projets avec des partenaires extérieurs.

Les attendus étaient plus ou moins similaires aux autres années. Je les rappelle très rapidement. Il y avait d'abord la dimension transformante, que ce soit dans la pratique avec l'innovation pédagogique ou dans la recherche avec un atout sur des projets de recherche participative, de recherche-action c'est-à-dire avec cet impact et ce lien très fort avec le territoire et Sciences avec et pour la société. On a également été beaucoup plus sensible que l'année dernière à la présentation du budget, c'est-à-dire aux devis qui ont été demandés et fournis, aux cofinancements qui pouvaient déjà être apportés – c'était un point important qui avait été porté à notre attention par la difficulté opérationnelle après le retour des deux années par les personnes qui suivent l'accompagnement des projets. Donc on a été plus attentif peut-être que l'année dernière sur ce point-là. Un autre point important, c'était le fait que le projet puisse faire converger au moins deux communautés, donc on a été sensible aussi à cet aspect-là. Et enfin – on l'a déjà mentionné – il fallait que les projets puissent s'intégrer dans la co-construction de projets des partenaires territoriaux, des partenaires extérieurs, et que ce travail de collaboration se voit dans le projet. C'est-à-dire qu'on a eu beaucoup de projets, par exemple, qui mentionnaient des partenariats, mais qui n'étaient pas vraiment justifiés ou étayés ; on ne comprenait pas bien ces partenariats, quel était leur rôle dans la construction du projet.

Anne, tu complètes si j'ai oublié des points ?

Mme DE RUGY : Peut-être deux points d'évolution par rapport à l'année dernière. D'une part qu'on a mis l'accent, sur la délibération, sur le fait qu'il n'y a pas d'évaluation quantitative. Le deuxième point est lié ; c'est le fait que les membres du jury étaient aussi les évaluateurs, ce qui permet d'avoir une continuité entre l'évaluation et ensuite la délibération en jury.

Mme BERGÈS : Un dernier point, au niveau du budget. Cette année, la nouveauté aussi a été de différencier deux types de projets avec deux enveloppes. Une première enveloppe de 200 000 euros est destinée à des demandes complémentaires de financement sur des projets qui avaient déjà été financés en vague 1 ou en vague 2, c'est-à-dire des projets qui ont dû justifier leur demande de rallonge financière pour pouvoir poursuivre des projets déjà largement amorcés. Cette première enveloppe a été mise de côté pour cinq projets – on va rentrer dans le détail – qui ont soumis leur demande. La deuxième enveloppe de 700 000 euros est destinée aux nouveaux projets de la vague 3. Elle concerne des collègues qui déposaient un projet pour la première fois. Avec toujours – c'est important parce qu'on a eu des projets en dépassement, largement même – un plafond qui était bien stipulé dans la note de

cadrage qui avait été présentée dans les instances. Le projet était plafonné à 200 000 euros. On a eu des projets qui ont largement dépassé cette somme. Voilà pour le déroulé.

Le jury a eu à disposition trois ou quatre dossiers, avec une double évaluation. Le jury s'est réuni le 10 décembre. Cette réunion a duré longtemps, il y a eu beaucoup d'échanges et de délibérations ; cela a été extrêmement constructif d'ailleurs. Le jury a gardé en tête un certain nombre d'attendus. Anne DE RUGY et moi étions présentes – c'est important de le préciser – pour présider le jury, mais nous ne votons pas. Nous avons évidemment travaillé les dossiers, nous travaillons sur des thématiques proches et nous avons donc apporté des éclairages quand il le fallait. On a pu se rendre compte, au début, de la difficulté pour certains membres du jury d'entrer dans ce type de projets transformants. Donc on a évoqué des projets passés, on a expliqué quels étaient les objectifs, pour essayer de pouvoir évaluer au mieux.

La dernière chose c'est qu'on a bien précisé que les projets non retenus ne sont pas des projets de mauvaise qualité ou mal ficelés. Il a été considéré qu'un certain nombre de projets ne correspondaient pas suffisamment aux attendus ou que la dimension transformante n'était pas assez visible ; et parfois il a fallu arbitrer puisque le montant demandé dépassait bien largement l'enveloppe qui était allouée. Ce que nous vous présentons aujourd'hui, c'est-à-dire les lauréats de la vague 3, c'est le fruit, le résultat d'un arbitrage et d'un consensus qui a été atteint en fin de matinée.

On va rentrer dans les projets, mais est-ce que sur la constitution, les attendus, le jury c'est clair ? Ou est-ce que vous avez des questions ?

M. DUYCK : J'ai une question sur la mise à disposition des documents. Dans le SharePoint du CAC, nous ne disposons que des projets déposés, j'imagine, puisqu'il y en a environ une vingtaine donc cela correspond aux 21 projets. Mais nous ne savons pas quels ont été les projets lauréats, alors que le jury s'est réuni le 10. Je dois dire que cela rend assez difficile notre travail d'élu. Pour évaluer les dossiers l'an dernier, on avait eu accès à ces informations. Cela m'avait permis de lire les dossiers, de regarder lesquels étaient lauréats et de poser des questions. Là, je ne suis pas en état de poser la moindre question. Nous n'avons pas le temps d'entrer dans le détail des dossiers, d'interroger l'évaluation qui a pu être faite, de la questionner, éventuellement de la corriger. Nous ne sommes pas en mesure de le faire. D'ailleurs je suis assez déçu de la façon dont cela se passe pour nous. J'ai l'impression que le rôle des élus, ici, il est quand même réduit à la portion très congrue. Donc je tiens à faire part de ma déception, et peut-être même du fait que je ne vais pas voter, ou m'opposer, juste pour cette raison. Merci.

Mme BERGÈS : C'est noté. Effectivement, il y a eu une mise à disposition des projets. Un point sur lequel je n'ai pas insisté – et j'aurais dû le faire en préambule – c'est que l'année dernière il a été demandé, de façon tout à fait légitime, que les retours aux

porteurs des projets soient plus détaillés. L'année dernière c'était une appréciation que vous aviez eue, effectivement avant le CAC. Il a été décidé que nous allions mener ce travail de façon individualisée, c'est-à-dire faire un courrier avec vraiment un retour consistant et pas juste une appréciation générale. Cela suppose d'avoir à la fois les discussions du jury, qui ont été très nombreuses, et toute la prise de note qu'on a faite. Et on ne souhaitait pas aller aussi vite, c'est-à-dire en quelques jours rédiger hâtivement des retours aux porteurs, qui les décevraient finalement, comme cela a été un peu le cas l'année dernière. La proposition est de travailler ces retours aux porteurs de façon individualisée pour leur faire un retour de ce qui s'est dit et permettre des améliorations, par exemple pour une nouvelle possibilité de déposer. Il y avait une question.

M. GERMAIN : Je vais poser des questions globales sur cette question des appels à projets. Là, si je comprends bien, l'ensemble des projets qui ont été déposés pour la vague 3 représentaient une demande de 270 000 euros ; et elle a été satisfaite en quelques sortes à hauteur de 92 000 euros. C'est cela ?

Mme BERGÈS : Non.

M. GERMAIN : En fait j'aimerais bien avoir le chiffre, même sur l'année, pour avoir une vision plus large, pour me faire une idée finalement du rapport entre l'investissement de temps de travail et ce que cela rapporte effectivement. Parce que j'entends dire qu'il y a quand même tout un tas de difficultés. Il y a des évaluations, il y a des rapporteurs, il se passe beaucoup de choses et j'aimerais y voir un peu plus clair, surtout quand on sait qu'avant cela il y a eu une première étape qui était la sélection au niveau national. Donc c'est tout ce dispositif qui m'interroge. Quand je parle de la sélection nationale, c'est qu'il a fallu que le projet Érasme soit sélectionné au niveau national. Et là aussi, il y a beaucoup plus d'universités qui postulent que d'universités lauréates. Il y a ce qui se passe au niveau local et au niveau global, pour voir comment sont pilotés l'enseignement supérieur et la recherche. Ma première question c'est d'abord : combien alloué cette année pour ces projets et combien d'argent avait été demandé par les différents porteurs de projets ?

Mme DE RUGY : Je préférerais qu'on présente la suite parce que la réponse est dans la suite, donc on va revenir à cette question. Cela apparaît très clairement : le nombre de projets sélectionnés, le nombre de projets déposés, et cætera.

Mme CHAUVEL : Moi, c'était pour rebondir sur votre réponse. Je n'ai pas très bien compris. Il est important que les personnes aient un retour détaillé, cela c'est assez clair. Mais la question c'était pourquoi, en tant qu'élus, nous n'avions pas eu le nom des projets lauréats. C'est cela qui fait que c'est difficile pour nous de...

Mme BERGÈS : C'est la Direction de la Transformation (DT) qui a envoyé les projets.

M. DUBOIS-RANDÉ : On pensait que c'était sur le SharePoint.

Mme BERGÈS : On va vous les afficher là. Je suis désolée.

Mme CHAUVEL : Le fait de ne pas l'avoir en avance fait qu'on ne peut pas travailler.

M. DUBOIS-RANDÉ : On pensait que c'était fait. Cela relève des services.

Mme CHAUVEL : D'accord. Mais vous comprendrez qu'on est embêté là.

Mme BERGÈS : Ce qu'on avait décidé effectivement de ne pas faire à la hâte et de ne pas mettre sur le SharePoint, c'étaient les avis que le jury pouvait rendre et les prises de notes pendant le jury, pour ne pas les mettre de façon tout à fait incorrecte.

Mme CHAUVEL : Mais là, c'est autre chose.

Mme BERGÈS : Là, très honnêtement...

M. DUBOIS-RANDÉ : C'est un problème de service, ce n'est pas un problème politique, il n'y a rien à cacher.

Mme BERGÈS : On va vous les présenter maintenant.

M. DUBOIS-RANDÉ : On vous les présente. Effectivement, vous auriez dû les avoir. Pour les sommes, elles sont annoncées dès le départ ; il y avait 700 000 euros qui étaient sur la table. Tout cela a déjà été calé. Après, on va voir comment s'est redistribué.

M. WAGENER : J'aurais juste encore une toute petite question. C'est quoi notre rôle à nous maintenant ? On vote ? C'est pour avis ? C'est quoi ?

Mme BERGÈS : La procédure c'est qu'on vous présente la liste là. On va le faire en deux fois. Le premier slide, ce sont les projets qui ont été retenus pour complément financier, ceux qui ont demandé une rallonge et qui ont été sélectionnés. La deuxième partie de la présentation concerne les nouvelles demandes, les nouveaux projets. Il y en a sept qui ont été lauréats et on va vous les présenter. Le but c'était que toutes les deux on vous présente rapidement le contenu des projets, les montants qui avaient

été demandés initialement par les porteurs, les sommes qui ont été allouées et ensuite l'utilisation de ce budget.

M. WAGENER : Mais le CAC est-il décisionnaire ? C'est cela la question.

Mme BERGÈS : Oui, absolument. Vous votez à la fin, pas sur les projets individuellement, mais sur la proposition qu'a faite le jury de ces projets lauréats.

M. WAGENER : Donc on est décisionnaire sans avoir aucun rapport. On n'a pas la capacité de se prononcer.

M. DUBOIS-RANDÉ : Il n'y a pas les rapports individuels, parce qu'il faut les faire et que cela demande beaucoup de temps. Il faut aussi que les services suivent parce que cela aussi c'est un problème.

M. WAGENER : Mais, Jean-Luc, on n'a même pas le sens des rapports.

M. DUBOIS-RANDÉ : Cela va être exposé là. Derrière, il y a aussi un groupe de travail basé sur le volontariat dans lequel il y a des élus et des non élus, des extérieurs. Les choses se font en transparence. Les rapports il faut bien les écrire, qu'ils soient validés. Tout cela s'est fait en fin d'année, à peu près en quinze jours et également le week-end. On veut bien travailler plus que cela, mais on ne peut pas faire le travail des services de mettre les rapports sur le SharePoint. Ce sera remonté au niveau des services parce que je pensais, personnellement, que c'était fait ; vous me l'apprenez. Mais j'entends très bien ce que tu dis.

M. WAGENER : Ce sont quand même de grosses sommes d'argent, supérieures à celles que d'habitude on attribue ici. On n'est pas capable de le faire donc est-ce qu'il est possible d'envisager un report ?

M. DUBOIS-RANDÉ : Si on envisage un report, cela va être compliqué pour ceux qui sont là parce que le prochain CAC je ne sais pas quand c'est. Là, c'est juste le démarrage des éléments.

Mme DE RUGY : C'est juste pour le démarrage des projets et des financements.

M. WAGENER : Ce n'est pas juste une question d'amour propre. On bosse en aveugle avec cette façon de fonctionner. Vous ne le réalisez pas ?

M. DUBOIS-RANDÉ : Si, on le réalise, on n'est pas totalement idiots. Le problème c'est que les services n'ont pas mis les choses sur le SharePoint. Je l'apprends aujourd'hui,

en pleine séance. Je pense qu'il faut présenter les choses. Je pense que c'est intéressant que vous les ayez. Il y a quand même un groupe de travail qui bosse, qui est issu d'un volontariat. Beaucoup de gens ne se portent pas volontaires pour travailler sur ces dossiers. Il compte aussi des extérieurs. Ces gens se sont quand même beaucoup mobilisés et ont travaillé quasiment une journée entière pour ces dossiers donc je pense que la moindre des politesses c'est d'écouter la suite.

M. DUYCK : J'ai besoin d'intervenir encore une fois, une dernière fois, désolé. Je ne remets pas en cause la qualité du travail qui a été fait par le groupe de travail. Je ne vous accuse absolument pas de vouloir manquer de transparence. J'entends tout à fait qu'il s'agit probablement d'un problème logistique, c'est-à-dire que les avis ne nous ont pas été transmis. Tout cela, je l'entends. Il n'en reste pas moins que ces choses étant dites, on ne peut pas faire notre travail de façon éclairée. C'est la seule chose que l'on fait remarquer ici, d'où cette demande de report. Il ne s'agit pas de vouloir miner le travail qui a été fait ; au contraire, il s'agit de pouvoir le penser, le conforter, l'évaluer, il s'agit d'aller justement dans le sens de ce qui est proposé. Et ce n'est pas possible. Et les sommes sont de l'ordre de 300 000 ou 360 000 euros.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je suis d'accord, logiquement cela devait être sur le SharePoint. Ce que je vous propose c'est de présenter quand même le résultat de ce groupe de travail et on remettra les choses... Je ne sais pas quand sera le prochain CAC ?

Mme BERGÈS : Je pense qu'il faudra en mettre un intermédiaire, parce qu'en avril ce n'est pas possible d'un point de vue opérationnel. Ce qu'on peut vous proposer – parce que de toute façon le retour aux porteurs était prévu au retour des vacances, en janvier, le temps de nous laisser le temps de retravailler correctement – c'est qu'une fois que le retour est fait, qu'on dispose de l'appréciation étayée, et cætera, on convoque si c'est possible un CAC intermédiaire. En tout cas, avril, cela va être très problématique. Peut-être fin janvier ? Je ne sais pas, mais en tout cas le plus rapidement possible pour ne pas mettre en difficulté les porteurs de projets et nos partenaires, qui sont aussi investis dans ces projets. Moi, je n'ai aucun problème avec cette demande. Si elle est acceptée et si elle est réalisable, on peut le faire. Est-ce que vous souhaitez – mais ce n'est pas une obligation – qu'on vous présente le résultat aujourd'hui ? On peut le faire aussi la prochaine fois. Mais est-ce que vous souhaitez qu'on vous présente les projets lauréats ? On ne va pas rentrer dans tous les projets, on va faire juste les lauréats. Mais est-ce que vous considérez que c'est important, ou pas ? Est-ce que tout le monde est d'accord ?

M. DUBOIS-RANDÉ : Là-dessus, personnellement, je n'ai aucun problème. Le but c'est plutôt de féliciter les lauréats. Je n'ai rien à opposer pour reporter. Par contre je propose de savoir qui souhaite avoir les lauréats aujourd'hui, en tout cas ce qui a été

disposé. Et de toute manière il y aura un retour, avec les rapports parce qu'on aura le temps de les écrire d'ici là, fin janvier. Je vous propose de faire un vote à main levée – on s'en fiche un peu, ce n'est pas très grave. Certains voudront peut-être simplement savoir ce qui se passe, pour respecter le travail des gens qui ont bossé. Ou on reporte. Personnellement, je vous laisse libre de votre décision. Donc la question posée c'est : qui souhaite que l'on poursuive la présentation du PowerPoint et donc des sept lauréats ? C'est cela ?

Mme BERGÈS : 7+3.

M. DUBOIS-RANDÉ : Des dix lauréats. Je pose la question : qui souhaite que l'on poursuive la présentation ? Levez la main.

Les élus votent à main levée ; le vote est défavorable à la poursuite de la présentation.

M. DUBOIS-RANDÉ : J'entends que globalement, la majorité souhaite un report. Personnellement, je m'abstiens de voter. Donc on reporte en janvier, pas de problème. Du coup, il faut un CAC.

Mme BERGÈS : Oui, il faut un CAC intermédiaire. De toute façon, le diaporama qu'on comptait vous projeter aujourd'hui, avec les projets lauréats et qui déjà comprenait un certain nombre de détails, sera fourni. Il faut que vous sachiez, même si on ne les présente pas, quels dossiers ont été retenus par le jury. Donc on va vous envoyer ce PowerPoint. Et ensuite on verra.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je fais un petit mail aux services, permettez.

2.2 Point d'étape : constitution d'un pôle ingénierie

Un document est présenté.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je voulais vous parler d'une information sur quelque chose qui a été travaillé par les rencontres que nous avons eues avec les écoles d'ingénieurs du paysage régional, tout cela également sur fond de coordination territoriale. Pour vous situer un peu le sujet, on travaille avec les écoles d'ingénieurs de façon présentielle puisqu'une partie de nos étudiants vont dans ces écoles après le passage par l'ex-DUT (Diplôme universitaire de technologie), maintenant par le BUT (Bachelor universitaire de technologie). Donc ce n'est pas quelque chose de nouveau. L'idée, dans ce pôle ingénierie, c'est plutôt de mettre en visibilité ces collaborations et ce qu'on attend de ces collaborations. Derrière cela, c'est aussi fait dans le cadre d'un

certain nombre d'appels d'offres, puisque la politique de l'État est de répondre à des appels d'offres. Il faut des consortiums et dans ces consortiums, notamment internationaux, il est bien de pouvoir répondre avec des établissements, dont des écoles d'ingénieurs. Cela a été le cas notamment pour l'ESTP (École spéciale des Travaux publics, du bâtiment et de l'industriel) qui fait partie de la COMUE et avec laquelle on a pu répondre, dans le cadre du campus des métiers sur le bâtiment durable, sur un projet. C'est vrai pour l'ESTP - j'y reviendrai - et c'est vrai pour d'autres collaborations. L'idée c'est de mettre plutôt en visualisation ce que l'on a en forces ingénierie, à la fois en interne, mais également en externe, sur le territoire ; de pouvoir simplement le mettre en visibilité. D'ailleurs, ces conventions existent. C'est une démarche qui est intéressante non seulement pour les sciences dures, mais aussi pour les sciences humaines et sociales. Un certain nombre d'écoles - on verra lesquelles, notamment l'EPF (École polytechnique française) - ont exprimé l'intérêt de pouvoir travailler avec l'IEP (Institut d'études politiques). C'est quelque chose qui est intéressant, ce sont des formations croisées entre le monde des ingénieurs et le monde des sciences humaines. L'IAE (Institut d'administration des entreprises) travaille depuis longtemps déjà sur ces dossiers dans le cadre du management. Également, il y a le fait de pouvoir intégrer dans la future convention de coordination territoriale des écoles qui aujourd'hui n'en font pas partie ; il n'y en a pas 36. L'ESIEE (École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique) fait partie aujourd'hui d'une collaboration qu'on a de façon ancienne, notamment avec l'EPISSEN (École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique) sur le plan scientifique. Il y a un point qui est également intéressant sur le plan des écoles ingénieurs, c'est qu'on demande - vous l'avez vu - de plus en plus de doctorants à ces écoles. Donc ces écoles passent par les Fourches caudines de la CTI (Commission des titres d'ingénieur). Et dans la CTI, une des questions c'est : quelle est l'école doctorale, quelle est votre politique par rapport à la recherche et par rapport au doctorat ? Cela, c'est un peu le fond du dossier. Avec aussi une reconnaissance internationale, mais pas seulement internationale, du diplôme de doctorat, puisque dans la plupart des pays européens - et je ne parle même pas des États-Unis - les docteurs sont reconnus. D'ailleurs cela fait partie peut-être de la bonne politique de l'État aujourd'hui de vouloir mieux reconnaître les doctorats.

Pour vous situer un peu l'UPEC et le socle de ce que l'on a... Vous connaissez l'UPEC, je ne vais pas vous la décrire. On a une école d'ingénieurs interne, en santé, c'est l'EPISSEN. Il y a 150 étudiants, mais on sait que l'EPISSEN manque de locaux et que sa trajectoire est d'augmenter son nombre d'étudiants ; évidemment en agrandissant les locaux, ce qui est prévu, mais dans un temps un peu plus long puisque les temps immobiliers sont des temps longs. On a également, du côté de la Faculté des Sciences et de Technologie (FST), une licence en « Sciences pour l'ingénieur », avec 140 étudiants en L1. Et puis on a tout le cortège des Sciences humaines et sociales (SHS) que je ne vais pas vous décrire, notamment tout ce qui intéresse aujourd'hui un

certain nombre de collègues et d'autres établissements, pas seulement les écoles d'ingénieurs : les formations en management, mais également, de façon beaucoup plus récente, les liens avec le politique. Et l'IEP a pris une couleur très « sciences » et « sciences dures » d'une certaine manière, avec les politiques. Les politiques n'y connaissent strictement rien dans les sciences et aujourd'hui ce que l'on voit c'est que l'ESR ne fait pas partie des priorités politiques, c'est le moins que l'on puisse dire. Donc à un moment donné c'est bien peut-être de les acculturer à cet élément.

M. THAUVRON : Nous corrigeons un chiffre sur la présentation. L'EPISSEN ce n'est pas 150 étudiants, c'est 300.

M. DUBOIS-RANDÉ : Sur le plan des écoles que nous avons maintenant en partenariat, donc avec convention, on a l'ESIEE ; c'est une école qui est intégrée à l'UGE. On a l'ESTP qui est une école du bâtiment essentiellement, une école ancienne bien reconnue dans le milieu professionnel avec laquelle on a des formations, notamment en licences. Je laisserai Arnaud THAUVRON rebondir là-dessus. Ils sont intégrés dans le campus des métiers et des qualifications dans le cadre du projet qui a été mené autour notamment de l'IUT Sénart-Fontainebleau et ils sont intégrés dans le projet « France 2030 » pour lequel on a eu quand même des sommes assez importantes, puisque les sommes sont très importantes dans ce domaine-là. On a l'ICAM (Institut catholique d'arts et métiers) avec lequel on est également en convention, pour des formations essentiellement, mais également pour un certain nombre de liens : des imprimantes 3D en métal, des plateformes, et cætera. De mémoire, c'est à peu près ce qu'on a comme conventions avec des établissements. On a également une convention avec Aivacity. Autant les écoles que je vais vous présenter sont des EESPIG (Établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général), autant Aivacity c'est une école un peu bizarre. Ils font de l'Intelligence artificielle (IA). Je ne suis pas sûr qu'il faille avancer beaucoup plus avec Aivacity, mais en tout cas une convention a été signée il y a quelques années.

L'idée c'est d'aller plus loin sur le groupe Cachan. Pourquoi Cachan ? Évidemment parce que ce n'est pas très loin de chez nous, que dans le cadre d'une convention de coordination territoriale cela a du sens d'intégrer ceux qui n'y sont pas ; et parce qu'il y a un développement immobilier très important sur Cachan. Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) fait de gros investissements, à la fois en termes de logements étudiants, en termes de restauration, de lieux de vie. Ce n'est pas à rejeter dans la mesure où c'est proche de chez nous et que ce sera relié par la ligne 15 dans un temps relativement court ; ce ne serait pas inintéressant d'avoir du logement et des lieux de vie reliés pour nos étudiants. Accessoirement, ce sont des espaces qu'on pourra utiliser dans le cadre d'événements puisque c'est quand même le service public. Parmi les quatre écoles qui sont dans ce groupe Cachan il y a trois EESPIG : l'ESTP dont je vous ai parlé ; l'ESITC (École supérieure d'ingénieurs des

travaux de la construction) qui a été une pousse de l'ESTP et qui travaille essentiellement sur le bâtiment en lien avec une école d'architecture ; et l'EPF qui est nouvelle dans le paysage. Cette dernière est l'ex-école polytechnique féminine. Dans le temps on avait considéré qu'il fallait faire une école spécifiquement pour les femmes. Aujourd'hui elle a changé de nom pour devenir l'École polytechnique française. C'est une école généraliste. Ces trois écoles ont aussi des développements à la fois sur le territoire français et sur le plan national, avec donc des développements plus larges que le seul espace Cachan.

L'ESTP, pour aller dans le détail... Je ne vais pas tout vous lire, je vous laisserai cela dans le SharePoint. C'est une vieille école du 19^e siècle. Elle est accréditée par la CTI. C'est un EESPIG ; je respecte beaucoup plus cette approche type EESPIG dans le cadre de collaborations. C'est beaucoup d'élèves : 2 700 élèves par an. C'est une formation d'école d'ingénieurs : bachelors, licences professionnelles, masters spécialisés. Et il y a de la recherche ; une recherche plus particulière sur l'environnement. C'est une école très connue dans le domaine du bâtiment. Aujourd'hui, le bâtiment ce n'est plus le bâtiment à l'ancienne ; c'est un bâtiment avec ingénierie numérique, construction durable. D'ailleurs c'est pour cela qu'au campus des métiers il y a énormément d'objets nouveaux qui sont des objets d'interface avec un certain nombre d'autres acteurs : des acteurs de la santé, certains laboratoires et des espaces santé qui sont intéressés par cela avec une focale maintenant autour de « One Health ». C'est vrai que lorsqu'on a eu des contacts, des réunions avec ces écoles, ont émergé un certain nombre d'intérêts : notamment l'axe « Santé, société et environnement » comme je vous l'ai dit ; l'urbanisme, tout ce qui tourne autour de l'environnement comme la qualité de l'eau, de l'air intérieur, et cætera ; et puis au-delà de cela des approches qui sont des enjeux juridiques et sociaux, sociétaux, qui rejoignent également des ponts vers les SHS. L'ESTP fait partie de la COMUE depuis le départ ; à l'époque on avait accroché une école doctorale de la COMUE donc on sera accrochés à une école doctorale de la coordination.

L'EPF est une vieille école aussi, qui est également accréditée par la CTI, qui est reconnue d'utilité publique. Elle compte 2 600 étudiants, donc elle a une taille proche de l'ESTP. Il s'agit d'une formation de diplôme d'ingénieur plus généraliste, d'un institut de recherche fédératif avec des plateformes. Dans les relations qu'on a eues à ce stade avec elle – bilatérales, avec les composantes, avec les laboratoires – l'intérêt c'est l'interface humain-machine. Cela peut concerner à la fois les SHS, mais également tout ce qui tourne autour des signaux. Je ne vais pas vous citer tout ce qui est important aujourd'hui dans l'IA et le développement de l'IA. Ce sont aussi des approches de type juridique, gestion, politique sociale, et cætera. Donc là encore il y a des interfaces intéressantes possibles pour nous et soulevées par l'EPF, des accroches avec des laboratoires de recherche – les laboratoires de recherche, on vous l'expliquera, sont des composantes et pourront intervenir pour choisir, comme ils le font aujourd'hui, leurs partenaires et parfois des chercheurs associés. Cela peut

enrichir un certain nombre de laboratoires dès l'instant où les gens sont d'accord entre eux. Il s'agit là encore d'un mode conventionnel.

L'ESITC, je ne vous donne pas trop de détails. De mémoire c'est une pousse de l'ESTP. C'est un EESPIG. Il y a 400 élèves, c'est plus petit. La formation est ancrée autour du bâtiment avec des intérêts autour du génie civil, des matériaux biosourcés, de l'urbanisme. Il y a donc là encore des ponts possibles et un intérêt à travailler avec les acteurs de l'université ; de façon non exclusive, c'est du conventionnement. UGE travaille avec l'ESTP donc c'est vraiment du mode conventionnel, très pragmatique. C'est vraiment l'objet, et surtout de le mettre en visibilité.

Aivancity, je vais faire court. C'est une école récente, non accréditée par la CTI, mais tout de même reconnue par l'État. C'est très petit, c'est un mécanisme particulier, une programmation avec beaucoup d'extérieurs. Au niveau de la recherche c'est évidemment le domaine de l'IA et des sciences des données. Pourquoi pas ? Dans le cadre de conventionnements et avec des bourses ils font un certain nombre de choses avec des partenaires. Ils sont surtout dans l'enveloppe du groupe Cachan. On n'est pas forcément au même niveau dans ce groupe ; moi je facilite beaucoup plus les EESPIG comme je vous l'ai dit.

Quel est l'objet de cette présentation ? D'abord, c'est que vous soyez au courant parce qu'on a eu des réunions avec un certain nombre d'écoles d'ingénieurs, des réunions avec les composantes, avec les laboratoires. Certains laboratoires y voient leur intérêt ; évidemment, le Centre d'études et de recherche en thermique, environnement et systèmes (CERTES) et les laboratoires qui travaillent sur le bâtiment sont déjà impliqués. Je vous rappelle qu'il y a aussi un bâtiment qui sera à Sénart, qui sera lui-même un laboratoire de recherche puisque le bâtiment lui-même sera un bâtiment intelligent ; il inclura beaucoup de laboratoires autour de l'environnement et de l'urbanisme. Ce sont des choses qui intéressent nos collègues d'avoir une plateforme et de pouvoir travailler, puisque c'est le campus des métiers, le site où se trouvent les troupes pour répondre à cela. L'idée est aussi d'avoir une forme de visibilité de ces partenariats pour l'établissement ; c'est intéressant je trouve de créer un climat de travail entre l'UPEC dans toute sa richesse et des écoles d'ingénieurs ; évidemment, parce qu'on est pragmatique, en fonction des intérêts des uns et des autres. On a eu un certain nombre de laboratoires qui se sont montrés intéressés, d'autres pas du tout. En même temps, les gens ne se connaissent pas encore. Donc là aussi cela nécessite pour nous une forme de révision de nos relations. On en avait discuté avec la FST, avec EPISEN qui est une école d'ingénieurs spécifique interne. Là il s'agit aussi des laboratoires au-delà de la composante. Pour les laboratoires il peut être intéressant de travailler avec des ingénieurs. Il y a des laboratoires, tant dans les sciences que dans le domaine de la santé et dans le domaine des SHS qui sont intéressés pour travailler avec des écoles d'ingénieurs.

L'intérêt aussi – puisqu'on va vers une convention de coordination territoriale qui à un moment donné devra être déposée puisque c'est une politique de site – c'est

d'intégrer dans notre politique de site le groupe Cachan. Ce d'autant qu'il y a également des intérêts très forts de logements étudiants pour nous. On en a aussi à Ivry après tout ; mais c'est intéressant quand même de pouvoir afficher des lieux de vie pour nos étudiants, au-delà des liens qu'on peut avoir avec les écoles d'ingénieurs. On développera des collaborations en recherche ; bien sûr des recherches assez classiques. Pour vous donner un exemple, les spécialistes des signaux travaillent déjà avec des ingénieurs. Tout cela, c'est plutôt pour que les gens se connaissent mieux dans ces établissements. Il faut ouvrir aux SHS et tout particulièrement à (*inaudible*) ; cela peut s'étendre, notamment pour l'EPF, à des formations plutôt de niveaux licence et master. L'intérêt aussi c'est d'avoir des doctorants dans nos établissements, en particulier dans nos laboratoires de recherche, issus des écoles d'ingénieurs ; parce qu'un ingénieur dans un laboratoire de recherche, c'est vraiment en plus, je trouve, par rapport à un doctorant disciplinaire classique. Là, on donne vraiment une dimension différente.

Voilà, c'est l'objet et c'est pour cela que je vous présente ces éléments-là, en sachant qu'il n'y a pas de structure, vous l'avez compris. C'est simplement afficher en visibilité nos partenariats, comme on le fait d'ailleurs dans les campus des métiers et des qualifications pour un certain nombre de partenaires. Je vous rappelle que le campus « Artisan de l'image » ce n'est pas autre chose que ce genre d'éléments avec notamment l'école Méliès, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), et cætera ; on a même l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR) maintenant qui intègre ce campus. C'est simplement mettre en visibilité une richesse, une richesse partenariale. Voilà pour les informations. Quelle est la suite ? Les laboratoires vont se voir ; ils se sont déjà vus. Il faut que les choses soient plus précisées, notamment dans le cadre de choses concrètes : comment on a des doctorants ? Et sur le plan formation, peut-être un mot d'Arnaud THAUVRON ?

M. THAUVRON : Très rapidement, sur le plan formation il y a déjà eu une réunion qui regroupait toutes ces écoles de Cachan avec les directeurs des composantes les plus directement concernées ; il y avait les deux IUT, il y avait l'EPISEN et Yann BASSAGLIA pour la FST. Cette première réunion a permis aux différents acteurs de faire connaissance. Après, j'ai eu des échanges bilatéraux avec certaines composantes – je n'ai pas encore fait le tour de toutes – et ces écoles pour essayer de voir s'il y a des zones d'intérêt réciproque pour faire quelque chose. L'objectif n'est pas de créer un partenariat où on enverrait dans ces écoles nos meilleurs étudiants, de licence comme de BUT, sans réciprocité. Il faut qu'on construise quelque chose où tout le monde a à gagner. Et je voudrais réinsister sur la quatrième école, que je considère comme étant vraiment à part des trois autres.

M. DUBOIS-RANDÉ : Moi, j'aime bien les ingénieurs personnellement, parce qu'ils ont une espèce de plasticité, parfois très importante dans les laboratoires. Je pense même

que dans le domaine des SHS et plus précisément du laboratoire de Lettres, cela peut être intéressant d'avoir des ingénieurs parce que l'IA est aujourd'hui un outil qui devient classique pour étudier les textes. Je suis très intéressé par cela. En Histoire bien sûr. Pour les juristes aussi. Et pour les Sciences politiques, c'est intéressant parce que je pense qu'acculturer le monde scientifique au politique ce n'est quand même pas forcément négligeable. Je maintiens qu'on a très peu de soutien au niveau de l'État autour de cela ; et d'ailleurs – cela ne vous aura pas échappé – la formation des grands corps de l'État n'est pas une formation universitaire, ce qui pose pas mal de problèmes dans le cadre des réflexions qu'on a avec nos gouvernants. Mettre de l'université un peu partout me paraît une bonne chose.

C'était un point d'information. Si vous avez des questions, j'y répondrai avec grand plaisir. Sinon, je vous propose d'aller au dernier point.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Campagne d'emploi 2025 : volet enseignants-chercheurs – qualification des emplois

M. DUBOIS–RANDÉ : Le dernier point est le point qui est complémentaire de la campagne d'emploi. C'est un point de retour.

Un document est présenté.

M. BERNARDINO : Simplement pour refaire un petit topo. Quand nous avons fait la campagne d'emploi, nous étions passés au CAC plénier pour vous présenter les postes et sections du CNU (Conseil national des universités) et les laboratoires de rattachement, pour avis. Nous avons eu des positionnements sur deux des postes, ou peut-être trois. En tout cas, nous avons dit que nous reviendrions vers le CAC dès que l'ensemble des fiches de poste seraient écrites ; avec cette fois-ci bien plus de détails dans les fiches de poste pour permettre de valider le choix qui a été fait des sections CNU et des laboratoires de rattachement. Cela s'est confirmé dans les échanges qu'on a eus avec les directeurs de composantes. Ils ont mis une section du CNU, qui leur paraissait à l'époque la plus directe ; mais quand on regarde la fiche de poste, c'est une fiche de poste qui correspond plutôt à une double section CNU puisque c'étaient des postes beaucoup plus ouverts qu'il ne paraissait. Donc nous avons demandé que soient corrigés les trois postes sur le choix des sections CNU. Pour être sûrs qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous vous les présentons aujourd'hui avec les fiches de poste – qui ont été mises dans le SharePoint normalement – pour l'ensemble des postes. Cela vous a été transmis. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur les choix qui ont été proposés.

M. DUYCK : J'ai des questions. Il semble que finalement rien n'ait vraiment bougé. On donne les précisions des fiches de poste, mais je serais assez curieux d'écouter les directeurs et directrices de laboratoire sur certains postes. Puisque les postes pour lesquels on avait posé des questions, c'étaient ceux de la l'AEI (Administration et échanges internationaux). Nous avons posé la question du rapport, de l'adaptation entre le profil du poste et le laboratoire, en particulier la discipline CNU ; et également un poste qui se trouve à l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation), au laboratoire CEDITEC (Centre d'étude des discours, images, textes, écrits, communication) avec une section CNU qui est une section d'histoire. Donc tout cela nous avait assez étonnés. Et il s'avère que cela n'a pas bougé. Donc je serais assez curieux d'avoir des explications. Je suis un petit peu surpris pour le poste demandé par l'AEI en « études lusophones et transformations sociétales » qui serait rattaché au LIPHA (Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt), avec un profil qui est très spécifique, notamment en recherche ; très spécifique. Je suis un peu surpris. Mais peut-être que les directeurs et directrices de laboratoires pourront répondre.

M. BERNARDINO : Nous allons déjà demander aux directeurs de composantes qui ont fait remonter les fiches de poste. Philippe FROUTÉ est là.

M. FROUTÉ : Le poste du lusophone et sociologue, c'est lié à plusieurs choses, aux évolutions au niveau de la composante pour l'enseignement. On a des formations centrées sur l'Amérique latine, avec des partenariats en particulier au Brésil, mais aussi au Portugal et dans toute l'aire lusophone en Asie et en Afrique. Donc on a beaucoup de partenariats internationaux par rapport à cela. Et on a développé des projets de recherche au niveau du laboratoire, notamment avec l'Université fédérale de São Paulo. Au niveau de la recherche, ce qui nous intéresse ce sont les transitions internationales. Le Brésil, c'est une sorte de laboratoire à l'échelle mondiale sur ces transitions. On pense à la bioéconomie, l'Amazonie ; il y a plein de développements qui sont importants par rapport à cela. Et ce partenariat nous intéresse aussi au niveau de la langue, puisque c'est la culture. Le LIPHA est un laboratoire pluridisciplinaire, donc il n'a pas un objet d'étude qui va être associé à une section unique. Donc nous avons des sociologues, des économistes, des gestionnaires ; nous avons besoin d'avoir ces approches globales. Le Brésil c'est le Global South – et là, je rebondis sur l'autre poste, en histoire contemporaine des relations internationales et en relations internationales plutôt au sens politique. Pour prendre en compte les remarques qui ont été faites et qui sont intéressantes : c'est effectivement d'afficher cette pluridisciplinarité et ce besoin de comprendre les transformations ; on pense à la décolonisation, aux nouveaux multilatéralismes. On a besoin de penser ces transitions pas uniquement sur un temps court, mais aussi sur un temps long. Au niveau de l'AEI, il y a aussi des besoins d'enseignement en Histoire, notamment en

Histoire contemporaine des décolonisations ; c'est ce qui avait un peu conditionné le premier affichage. Cela dit, le nouvel affichage avec chaque fois une double section CNU, cela correspond tout à fait aux orientations du laboratoire et de la composante. *(inaudible)* ...aux membres des deux conseils de clarifier un peu ces orientations. Comme il y a un double affichage, je pense que cela va ouvrir le vivier pour le recrutement ; nous devrions pouvoir trouver des personnes qui travaillent sur ces questions dans les réseaux et notamment dans les réseaux internationaux. Nous avons quand même beaucoup de contacts avec des chercheurs, de jeunes chercheurs, qui s'intéressent à ces dimensions. C'est cela qui a guidé les choix d'ouverture sur ces deux postes.

M. DUYCK : Vous n'avez pas peur que ces chercheurs-là soient un petit peu isolés dans le laboratoire ? Ils seraient les seuls représentants de leur discipline si c'est en Histoire ou en section 14.

M. FROUTÉ : C'est sûr que si nous avons des profils qui sont très centrés sur de la monodiscipline, je pense que le LIPHA n'est pas le bon lieu. Mais moi par exemple, je suis économiste et je travaille sur des thématiques d'économie droit, de management. Donc effectivement, ce sont des profils qui devront avoir cette ouverture. Par exemple, en Histoire contemporaine des relations internationales, dans les évolutions récentes on a aussi de la pluridisciplinarité ; beaucoup de travaux concernent les milieux d'affaires, leur rôle dans ces dynamiques. Et on a aussi l'ouverture en Relations internationales avec la section en Sciences politiques qui est un des domaines du champ. Je pense qu'on devrait pouvoir trouver cette double compétence. Alors peut-être qu'il y en a moins que si on avait tout le vivier, mais il y en a. Je pense par exemple au magister de Relations internationales de Paris 1 : il y a des historiens qui travaillent sur ces questions-là, dans cette perspective. Ensuite, pour « Études lusophones et sociologie, transformations sociétales », il y a des gens.

M. DUYCK : D'accord. Parce que j'ai regardé sur Theses.fr et sur les années récentes, je n'en ai vu qu'une.

Mme GOROCHOV : Moi, je dirige le seul laboratoire où il y a des historiens à l'UPEC. Depuis la dernière séance, moi non plus je ne vois pas beaucoup de différences. Je vois juste deux laboratoires qui ne sont pas des laboratoires d'historiens – le LYPHA d'une part, le CEDITEC de l'autre – qui proposent des postes en 22^e section, qui est la section d'Histoire moderne et contemporaine. Je ne comprends pas pourquoi ces laboratoires veulent recruter des historiens. Qu'est-ce qu'un historien ira faire dans un laboratoire où il n'y a pas d'historiens ? Je ne crois pas que les historiens fassent du pluridisciplinaire, pas plus que les autres. Quand on est un scientifique, on peut ponctuellement travailler avec une autre discipline, mais on n'est pas

pluridisciplinaire quand on est enseignant-chercheur. Je suis aussi un petit peu navrée de voir qu'on a d'une part des postes gelés – parce qu'à la Faculté de Lettres on a eu des postes gelés pour des raisons budgétaires – mais qu'on publie un poste en 22^e section dont la thématique scientifique est tout de même... Cela part bien, cela a l'air assez général : « Le candidat devra montrer sa capacité à penser les évolutions historiques contemporaines. » D'accord, un historien contemporanéiste. « Il ou elle devra pouvoir remettre en contexte les débats liés à l'apparition d'un *global South*, notamment en établissant des liens avec l'émergence du multilatéralisme suite à la Seconde Guerre mondiale. » Alors là, sans être contemporanéiste, je me demande vraiment quel est le vivier pour un tel poste. Donc non seulement c'est un poste d'historien qui ne devrait pas être un poste d'historien au LIPHA ; mais nous dire en plus qu'il y a un vivier... Je ne suis pas du tout convaincue, je suis désolée, je suis comme mon collègue. Il y aura deux candidats. Est-ce que cela c'est une politique d'excellence dans le recrutement d'enseignants-chercheurs dans une université ? Pour moi, non. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce poste-là. Je peux aussi commenter l'autre, qui va au CEDITEC.

M. BERNARDINO : Nous allons peut-être donner la parole à Sophie RENAUT.

Mme RENAUT : Pour le poste INSPE, c'est bien toujours la même section CNU Histoire, cela n'a pas changé. Et le choix du CEDITEC il faut savoir que c'est un choix des équipes de l'INSPE. D'abord tout simplement parce que la titulaire du support précédent était une historienne du CEDITEC. Le laboratoire ne tient pas à perdre un poste. Ensuite parce que les équipes INSPE – à la fois du CEDITEC, mais également les collègues du CRHEC (Centre de recherche en histoire européenne comparée) – se sont bien mises d'accord pour que cette fois le poste reste au CEDITEC.

Mme GOROCHOV : Ce sont des collègues du CRHEC qui agissent en dehors de la direction de laboratoire.

Mme RENAUT : Je confirme. Effectivement, vous avez raison, ce sont des collègues de l'INSPE. En revanche, il n'y a eu absolument aucune communication entre le CRHEC et la direction de l'INSPE. C'est-à-dire que pour tous les autres postes j'ai eu des contacts : les directeurs et directrices de laboratoires m'ont écrit, nous avons eu des entretiens en visio ou en présentiel, nous avons reçu. Je n'ai eu absolument aucun contact du CRHEC, je n'ai pas été contacté du tout par le CRHEC, à aucun moment – à moins que je n'aie pas reçu un message. Sur la question du vivier, je sais qu'il y en a puisque déjà il y a au moins un ou deux collègues qui sont intéressés. Et également, un autre point – je pense que vous avez tous reçu l'argumentaire du CEDITEC qui avait été envoyé, avec le principe qu'il y a déjà des historiens au CEDITEC, qu'un projet AMR (Analyse méthodique des risques) avec un volet Histoire vient d'être déposé. En plus

– là c'est spécifique à l'INSPE – la partie « Étude des politiques éducatives et analyse des discours » c'est un point qui nous intéresse également et qui sera une petite partie du poste.

Mme GALLOT : Pour compléter, je suis membre du CRHEC et à l'INSPE ; je fais partie des trois collègues de l'INSPE du CRHEC. Pour moi c'était une évidence que la nouvelle recrue irait au CEDITEC, dans la mesure où (*inaudible*) était au CEDITEC et dans la mesure où on travaille avec les collègues du CEDITEC, via la composante, de façon très régulière. Moi, je suis par exemple impliquée dans un projet de recherche porté par les collègues du CEDITEC. Je pense qu'il y a un enjeu à faire en sorte de maintenir la bonne entente entre les collègues, notamment au niveau du département de LLSH (Lettres, langues, sciences humaines). Et c'est tout à fait clair qu'à partir du moment où cet échange a eu lieu il y a deux mois, des discussions ont eu lieu, notamment avec d'autres collègues du CRHEC, notamment Marie-Karine SCHAUB.

Mme GOROCHOV : (*inaudible*)

Mme GALLOT : Si, je le sais. Avec Laurence, Jennyfer, et cætera.

Mme GOROCHOV : (*inaudible*)

Mme GALLOT : Oui, il y a eu des discussions. Simplement, je pense que l'enjeu... Cela ne sert à rien de monter au créneau de cette manière-là. Il y a tout à fait un vivier, bien sûr qu'il y a un vivier. Alexandre BORRELL est en Information-communication, je le connais très bien ; il est co-secrétaire du *Temps des médias*, c'est aussi un historien. Je suis désolée, *Le Temps des Médias* c'est une revue d'histoire. Je prends cet exemple, mais il y en a d'autres. Je pense que cela n'a pas de sens de vouloir absolument aller au clash sur cette question, maintenant.

M. GERMAIN : Je voudrais réagir. Je ne suis pas historien, je suis physicien ; mais je suis à l'INSPE et il m'est arrivé d'entendre un peu parler de ces histoires, y compris du passé. Je confirme que la collègue qui est partie est une historienne et travaillait sur des objets transdisciplinaires. À ma connaissance, il existe encore au CEDITEC des historiens de l'INSPE. C'est une première chose. La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'il n'est pas toujours facile, quand il y a des comités de sélection, de faire entendre par les laboratoires les exigences de la formation, notamment la formation des formateurs du premier degré. On a parfois l'impression que l'on ne regarde que le profil recherche et pas assez des aspects liés à la formation. Je n'en dirai pas plus.

Mme GOROCHOV : Je ne veux pas faire perdre le temps de tout le monde. De toute façon je sais déjà que ce poste-là, comme l'autre, est perdu pour le CRHEC.

M. BERNARDINO : Il n'est pas perdu ; il n'est pas gagné.

Mme GOROCHOV : Alors oui, la précédente... Mais si on se fonde sur des historiques... D'abord, ce n'était même pas une historienne, elle avait une thèse en Sciences de l'éducation. Alors si on commence à remonter... Elle était historienne, en ayant une thèse en Sciences de l'éducation, à l'INSPE et au CEDITEC ; on ne sait pas du tout dans quelle discipline elle était, finalement. Mais je trouve dommage qu'on ne puisse pas renforcer un laboratoire en réunissant les historiens, tous ensemble dans ce laboratoire. Et c'est une remarque extérieure – puisqu'on a eu les fiches de poste : quand on croise des exigences pédagogiques pour le recrutement de cette personne et les exigences scientifiques, là aussi je me demande s'il y aura plus qu'un ou deux candidats. L'avenir nous le dira puisqu'on verra le travail des comités de sélection et que c'est le CAC qui pourra approuver les classements. Donc nous verrons si on a quelqu'un, un chercheur, une espèce d'étoile filante qui arrive sur ce poste. Avec un profil pareil, aussi exigeant du point de vue de la pédagogie – parce que visiblement il faudra que ce soit quelqu'un ayant une maîtrise des démarches didactiques disciplinaires, des pratiques pédagogiques de l'enseignement primaire, une réflexion sur les valeurs de la République, la façon de les faire vivre – et complexe d'un point de vue scientifique, qui croise Histoire des médias et toutes les autres thématiques de recherche... Je ne suis pas certaine que vous aurez beaucoup de candidats. Je tiens quand même à dire qu'au CRHEC quand on recrute quelqu'un, il y a 80 ou 100 candidats ; on peut vraiment sélectionner les meilleurs. C'est très dommage, c'est tout ; je n'en dirai pas plus. Merci.

M. BERNARDINO : Je vous propose, maintenant que nous avons éclairci les choses, de refaire un vote global parce que vous avez l'ensemble des fiches de poste, qui vous ont été données et qui sont peut-être plus lisibles pour valider le choix du laboratoire en lien avec les sections CNU. Nous nous étions engagés à cela donc je vous propose qu'on revote sur l'ensemble des postes maintenant que les fiches de poste vous ont été fournies, sur la qualification des sections, sur le choix des laboratoires par rapport à la composante et aux fiches proposées.

Le conseil académique plénier a émis un avis favorable à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2025 avec 34 votes pour et 5 abstentions.

M. DUBOIS-RANDÉ : Voilà, cela se termine. Y a-t-il des questions diverses ? S'il n'y a pas de questions diverses, je vous souhaite une belle fin d'année et des vacances reposantes. Nous repartons pour de nouvelles aventures en janvier.

Monsieur le Président lève séance à 15 heures 35 minutes.